

Initiative actualité de protection



**OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire**

**Dans les crèches et jardins d'enfants,
les petits coins douilletts
rendent possibles les abus sexuels**

(À partir de la p. 2)



David Paton, Professeur d'Economie industrielle, université de Nottingham, Royaume-Uni. Le Professeur Paton a publié nombre d'ouvrages sur les causes des grossesses chez les adolescentes dans le Royaume-Uni et les USA.

«Education sexuelle complète» : pas de résultats positifs!

Chères Suissesses, chers Suisses,

Dans le monde entier, on assiste à une offensive visant à ce que les écoles donnent aux enfants une éducation soi-disant «complète» à la sexualité et aux relations interpersonnelles. Ces projets vont jusqu'à livrer une information utilisant même des représentations crues et détaillées, même pour de très jeunes enfants. Certains donnent aussi accès à des «services de santé sexuelle» proposant des contraceptifs et l'avortement à des mineurs.

Les cercles menant cette action prétendent réduire ainsi le nombre de grossesses chez les adolescentes, ainsi que les abus. En fait, la littérature scientifique montre de manière assez concluante que l'éducation sexuelle en milieu scolaire ne réduit pas le nombre de

grossesses chez les adolescentes. L'an dernier justement, une recherche menée par Liam Wright, de l'université de Sheffield, et moi-même, a été publiée, montrant que les régions du Royaume Uni ayant réduit leurs dépenses en matière de services de santé sexuelle avaient vu non pas une plus faible, mais une plus forte réduction des taux de grossesses chez les adolescentes. Pire encore, il existe des signes préoccupants montrant qu'un accès plus facile aux méthodes de contrôle des naissances telles que la «pilule du lendemain» a contribué à l'augmentation des infections sexuellement transmissibles chez les adolescents.

L'une des raisons pour lesquelles ces programmes d'«éducation sexuelle complète» ne sont pas liés à des résultats positifs est que leur approche peut «normaliser» l'activité sexuelle chez les mineurs, et que la conséquence en est actuellement une augmentation de la prise de risque chez les adolescents.

Ceci ne veut pas dire que l'information sur la sexualité n'a absolument pas lieu d'être en milieu scolaire. Si elle est bien faite, et à l'âge approprié, elle peut être d'une grande utilité en aidant les parents à fournir à leurs enfants des approches de bon aloi en matière de sexualité. Il importe néanmoins que cela ne soit ni tenté précocement, ni ne fasse inutilement appel à des détails graphiques, et implique toujours la coopération et le consentement des parents.

Professeur David Paton, université de Nottingham (GB)

«Jouer au docteur», pas dans les

Les parents des enfants en crèche devraient bien se renseigner pour savoir si «jouer au docteur» y est admis, ou non. Des concepts pédagogiques dévoyés peuvent facilement faire des enfants les victimes d'abus sexuels.

À la mi-août, un quotidien régional allemand¹ a parlé du concept pédagogique plus que suspect pratiqué dans une crèche de Mayence. Le titre: «Sexualité infantile et plaisir de la découverte en jouant au docteur: ce à quoi les parents devraient faire attention».

Dans ce lieu, on garantit aux enfants un «espace de refuge» en se justifiant ainsi: «Nous voulons évidemment que nos enfants grandissent sainement et deviennent des adultes s'intégrant bien dans la vie. La sexualité y a sa part». Ainsi, l'être humain serait, dès la naissance, un «être sexuel» qu'il faudrait aider à «développer sa propre identité». Ce concept pédagogique inquiétant s'inspire des recommandations concernant l'instruction et l'éducation en Rhénanie-Palatinat.

Ces directives valent pour toutes les 53 crèches publiques de Mayence.

Les enfants de trois à quatre ans ont éprouvé «un plaisir excitant» en explorant leurs parties génitales, commente une sexopédagogue dans ce quotidien régional, ajoutant: «Cette exploration de soi-même peut aussi se poursuivre par l'autosatisfaction et les «jeux du docteur» entre enfants.» Cette sexopédagogue poursuit en disant que «la joie liée au corps et au plaisir sexuel» est une bonne chose, à laquelle les parents pourraient aider. La directrice de la crèche Neustadtzentrum à Mayence va même si loin qu'elle préconise de ne pas intervenir quand deux enfants sont couchés nus sur un lit et s'explorent mutuellement.

Education sexuelle proactive sexualisante

Le concept sexopédagogique à la base de tout cela peut clairement être qualifié d'**éducation sexuelle sexualisante** nuisible aux enfants. Dans son article «Education sexuelle proactive sexualisante – cui bono (= à qui ça profite)?» de mars 2017, Mme le Professeur Karla Etschenberg² met en garde contre ce concept: «L'intérêt pour la sexualité y est éveillé à dessein dès le plus jeune âge, en sorte que le plaisir «sexuel» et les actes «d'ordre sexuel» seraient, même sans attente de la part des enfants, favorisés par des adultes», dit Mme Etschenberg.

Depuis peu, des zéloteurs de ce concept idéologique utiliseraient aussi le terme d'«éducation à la santé sexuelle». Mme le Professeur Etschenberg nomme ceux qui s'en réclament: Helmut Kentler (activiste pédophile), Uwe Sielert (Promoteur de la sexualisation précoce et auteur du livre

retiré de la vente «Lisa et Jan») et

Elisabeth Tuidter (co-auteur du

livre très controversé «Pédagogie sexuelle de la diversité»).

Divers services cantonaux de sexopédagogie recommandent encore aujourd'hui des livres et publications concernant la sexopédagogie et se réclamant de Sielert.



s crèches et à l'école maternelle!

Dans son article cité plus haut, le Professeur Karla Etschenberg met en garde expressément contre des agressions pédophiles survenant quand des mesures sexualisantes proactives sont légitimées. Ainsi, écrit-elle, «les enfants, adolescents (et leurs parents) ne sont pas protégés contre l'éventualité que, dans les crèches et les écoles, on ne serve pas également l'intérêt érotique des enseignants (donc aussi des personnels des crèches – ndlr)».

Cette pédagogue continue en disant que l'on ouvre la voie à des agressions pédophiles si l'on habitue les enfants en très jeune âge à subir de la part d'adultes des gestes excitant leurs parties génitales, ou à ce que celles-ci soient exhibées lors de jeux du docteur dans un cadre éducatif. La participation voyeuriste d'adultes à des actes infantiles concernant les parties génitales, ainsi que leurs représentations dans des médias informatifs, peuvent abaisser le seuil d'inhibition empêchant les agressions pédophiles. Ainsi, des enfants ayant été exposés dès leur plus jeune âge à une telle éducation sexuelle proactive sexualisante, ressentiraient comme normales des interactions sexuelles avec des adultes, si tant est que ceux-ci ne leur paraissent pas antipathiques et qu'aucune violence n'entre en jeu, conclut-elle.

«Alors», dit Mme le professeur Etschenberg, «il y aura certainement des «experts» souhaitant reconnaître aux enfants également un droit à des relations «sexuelles» consenties avec des adultes, dans le cadre de leur droit à l'autodétermination». Et Mme Etschenberg termine sa vision pessimiste en disant que tôt ou tard, on en viendrait ensuite aussi à une modification correspondante de la loi.

Par ces mots, elle montre la voie menant à la légalisation de la pédophilie par le biais d'une idéologie sexuelle

totale et dévoyée et menaçant la santé des enfants. Celle-ci parvient perfidement dans les garderies, les écoles maternelles et les écoles en utilisant un cheval de Troie: la «prévention des abus».

La fermeture, en 2015, d'une garderie de Mayence en raison de reproches concernant des abus sexuels devrait, en fait, montrer clairement à tous les gens responsables que permettre de «jouer au docteur» peut générer une dynamique autonome dont justement les enfants les plus faibles sont les victimes.

Des crèches en Suisse

Si l'on permet de jouer au docteur dans la crèche, il est évident que la probabilité de transgressions sexuelles – même par des personnels qui, dans la crèche, ont des penchants pédophiles – augmentera vite.

Les autostimulations sexuelles et les «jeux au docteur» n'ont absolument rien à faire dans les crèches et les écoles maternelles. Ainsi, Brigitte Fleuti, Présidente de l'Association zurichoise des jardins d'enfants, recommande que lorsqu'ils jouent, les enfants soient tenus de toujours garder leurs vêtements. «Jouer au docteur» on peut faire ça à la maison³.

Dans le quotidien 20min, Bruno Wermuth, le sexopédagogue controversé, connu comme «Dr. Sex», voit les choses tout autrement. Ainsi, il affirme que si l'on empêchait les enfants de «découvrir leur corps», alors les crèches «ne rempliraient pas le cœur de leur mission», à savoir: «permettre aux enfants un développement non perturbé dans lequel tous les sens peuvent être expérimentés et élargis».

L'Association Initiative de protection refuse absolument les concepts sexopédagogiques dans les crèches et les écoles maternelles. La seule chose que l'on puisse approuver, c'est l'éducation à la prévention des abus, qui ne doit toutefois impliquer aucun contenu d'éducation sexuelle.

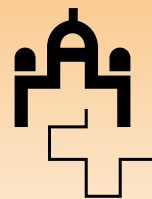
¹ Allgemeine Zeitung

² Dr. Karla Etschenberg, Professeur, pédagogue diplômée, enseignante et spécialiste des sciences de l'éducation, en exercice à l'université de Kiel et à celle de Flensburg jusqu'en 2005

³ 20min.ch



Rapport de Berne



Sebastian Frehner,
conseiller national UDC,
Bâle

Bientôt la prison pour opinion «déviant»? »

Voici quelques semaines, le Conseil fédéral a annoncé que le Code pénal serait modifié à l'effet que la (soi-disant) discrimination de personnes en raison de leur orientation sexuelle fasse désormais l'objet de sanctions pénales. Il adhère ainsi à un projet en ce sens

émanant de la Commission des affaires juridiques du Conseil national. Celle-ci, se fondant sur l'initiative parlementaire «Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle» déposée par le Conseiller national PS Mathias Reynard, avait proposé une adaptation correspondante de la norme pénale anti-racisme (article 261 CP). Mais à la différence du projet de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, c'est désormais «seulement» la discrimination basée sur l'orientation sexuelle qui sera punissable – on renoncerait ainsi au critère de l'identité sexuelle.

Si, lors de sa session d'automne, le Parlement devait suivre la Commission des affaires juridiques du Conseil national, le droit pénal réprimant les convictions ou les opinions aurait franchi un nouvel obstacle dans sa progression en Suisse. Mais nous ne devons pas le permettre: Lors de la procédure de consultation, le PLR et l'UDC se sont donc prononcés résolument contre cette adaptation projetée. Aujourd'hui déjà, la Constitution fédérale protège les personnes homo-, bisexuelles, transgenre ou ayant changé de sexe, contre la discrimination. Selon la doctrine dominante et la jurisprudence, les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre relèvent du critère de «mode de vie» ou de «genre» selon l'art. 8 al. 2 de la Constitution fédérale. Aujourd'hui déjà, l'honneur personnel est pareillement protégé par le Code civil et le Code pénal.

Je considère comme totalement superflu le fait d'intégrer une fois de plus le principe de non-discrimination dans une loi. Si

l'on continuait en ce sens, cela conduirait à ce que tout groupe reconnu comme non majoritaire fasse à nouveau l'objet d'une exception dans la loi, afin de le protéger contre une (soi-disant) discrimination – cela irait des gauchers jusqu'aux gens d'Appenzell, en passant par les personnes aux yeux bleus. Bien le bonjour de Seldwyla! De plus, un tel «principe de non-discrimination» qui pourrait être passible de jusqu'à trois ans de prison, écorne, sinon lèse tout-à-fait la liberté d'opinion garantie par la constitution.

Prenons l'exemple de Marian Eleganti, évêque auxiliaire de Coire, qui, à propos du scandale des abus commis par des ecclésiastiques catholiques en Pennsylvanie (USA), s'est exprimé en ces termes: «Si on regarde

les résultats, en Pennsylvanie, avec ces 300 prêtres, on doit, ai-je lu, dire: 90% d'entre eux sont directement susceptibles d'avoir une disposition et un penchant à l'homosexualité.» La clameur ne s'est pas fait attendre longtemps, attisée aussi de manière intéressante par les évêchés de Bâle et St.-Gall, flairant chez Eleganti des propos «homophobes». Sans vouloir porter un jugement de fond sur les propos de cet évêque auxiliaire, je me réjouis qu'il puisse (encore) s'exprimer ainsi.



Ceci peut valoir jusqu'à trois ans de prison

Cependant, si quiconque s'exprimant au sujet de quelque minorité que ce soit, a au-dessus de sa tête une épée de Damoclès, celle de la prétendue violation du principe de non-discrimination, et par là-même risque la sanction et la prison, aucun débat ne peut plus exister. Et ainsi, finalement, plus aucune démocratie – celle-ci autorise en effet toutes les opinions, même erronées. En ce sens, il serait bien mieux approprié de rayer complètement du Code pénal la norme pénale anti-racisme, au lieu de l'étendre peu à peu à plus de situations.

Sebastian Frehner, Conseiller national, Riehen (BS)

L'Association vous demande votre aide!

On recherche des psychiatres et psychologues inquiets à cause de la sexualisation grandissante dans les crèches, écoles maternelles et écoles primaires.

Le Prof. Maurice Berger, pédopsychiatre français, a reconnu le danger que présente une pédagogie sexuelle sexualisant les enfants et les adolescents. Avec son groupe d'experts REP-PEA¹, qui regroupe 85 psychiatres, 170 médecins, 25 pédiatres et plus de 600 psychologues et psychanalystes, il met en garde expressément contre les concepts sexopédagogiques non scientifiques et idéologiques nuisant aux enfants.

En Suisse aussi, nous avons besoin d'un groupe d'experts qui mettent en question les projets des autorités médicales et départements de l'instruction publique visant à introduire une sexualisation précoce dès l'école maternelle, même dès la crèche, et puissent prononcer un jugement clair en qualité d'experts. Aussi l'Association vous demande-t-elle aujourd'hui votre aide. Elle vous appelle à communiquer le nom de spécialistes qui, selon vous, seraient à leur place dans un tel groupe d'experts et pourraient être sollicités par nous.



Le Prof. Dr. Maurice Berger

On traitera en toute confidentialité les données personnelles, qui ne seront ni communiquées à des tiers, ni publiées.

Grâce à votre aide, l'Association Initiative de protection aura accès à un précieux savoir propre aux experts. Seuls des faits et des arguments scientifiques permettront encore de faire pièce à la sexopédagogie transgressive et nuisible.

Grand merci pour votre engagement. Ensemble, nous sommes forts et pouvons faire beaucoup de bien pour les enfants et adolescents.



Le groupe d'experts formé de psychiatres et de psychologues revêtira une grande importance.

¹REPPEA: Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et l'adolescence

Connaissez-vous un psychiatre ou un psychologue que vous puissiez nous recommander?

En tant que **lectrice ou lecteur** d'«Initiative de protection – Actualité», vous connaissez peut-être un psychiatre ou un psychologue dont vous pourriez nous transmettre les coordonnées. Pour la création d'un groupe d'experts et pour d'autres questions importantes, l'Association pourrait se mettre directement en relation avec ces spécialistes.

Donc, merci de retourner la carte-réponse ci-jointe en y mentionnant les coordonnées en question, ou envoyez-nous un bref e-mail à info@initiative-de-protection.ch.



Etudes sur le genre en Hongrie: bientôt la fin!

Début août, on a appris que le gouvernement hongrois veut, par un nouveau projet de loi, bannir des universités les soi-disant «Gender Studies» (études sur le genre). Ces recherches sur la spécificité sexuelle défendent la thèse selon laquelle hommes et femmes peuvent choisir librement leur sexe. Maintenant, en Hongrie, on va y mettre fin, si la volonté du gouvernement est suivie.

Depuis longtemps, en Hongrie, les critiques de l'idéologie du genre insistent sur le fait que ces recherches non seulement sont non scientifiques et inutiles, mais contredisent la conception chrétienne de la famille et les valeurs fondant la Hongrie. Ce fut une décision basée sur la compétence, et le gouvernement voit les choses clairement: les êtres humains naissent hommes ou femmes, constate le ministre de l'intérieur Gergely Gulyás. Il souligne qu'à l'avenir, l'Etat hongrois ne financera plus de telles recherches.



Le parlement à Budapest

D'autre part, le vice-premier ministre hongrois, Zsolt Semjén, pense que personne ne voulant employer de «Genrologues», il n'est donc pas besoin d'en former.

Sont concernées par cette décision l'université d'Etat ELTE et la private Central European University (CEU), sises toutes deux à Budapest. Cette dernière fut fondée en 1991 par un groupe d'intellectuels américains et d'Europe centrale, autour du milliardaire américain George Soros.

Soros, ce mécène extrêmement controversé, est originaire de Hongrie et a versé 420 millions d'euros à l'université CEU. En 2017, Soros a fait don d'environ 18 milliards de dollars à ses «Open Society Foundations» fondées par lui et chargées de veiller à une démocratie «dynamique et tolérante» dans plus de 100 pays. Michael Ignatieff, l'actuel président et recteur de cette CEU, université privée de Budapest, fut autrefois président du parti libéral canadien et partisan résolu des unions entre partenaires de même sexe, des droits transgenre et des avortements en Afrique.

Laszlo Köver, président du Parlement hongrois, trouve lui aussi des paroles claires. Le courant du «Genre», dit-il, ne relève pas de la science, mais de l'idéologie, et il sert de justification à une expérimentation humaine qui n'est pas meilleure que l'eugénisme de l'époque nazie. Les soi-disant libéraux voudraient autoriser des agissements contre l'humain, exactement comme l'ont fait les communistes et les nazis.

Ce n'est sans doute pas un hasard si, en Hongrie justement, des politiciens formulent si courageusement leur effroi face à des idéologies méprisant l'être humain. Les illusions de l'idéologie d'oppression des communistes furent, très tard, vaincues par la majorité de la population, avec la chute du mur.

Appel aux dons:

Soutenez l'Association Initiative de protection!
Compte postal: PC 70-80 80 80-1

Téléphone pour conseil: 061 702 01 00

www.initiative-de-protection.ch, info@initiative-de-protection.ch

Impressum:

Initiative de protection - actualité paraît chaque trimestre / **Abo:** CHF 10.-, pour les donateurs/trices de l'initiative inclus dans leurs dons / **Edition et rédaction:** Association Initiative de protection, case postale, 4142 Münchenstein, Tél. 061 702 01 00, info@initiative-de-protection.ch, www.initiative-de-protection.ch, **Compte postal:** 70-80 80 80-1 © Association Initiative de protection / **Images:** p.2/3/4/5/6: iStockphoto; le reste: m.à.d. / **Maquette:** WJP Werbeagentur AG, 4053 Basel / **Impression:** Spühler Druck AG, Rüti.



OUI À LA PROTECTION
contre la sexualisation
à l'école maternelle
et à l'école primaire